

# La lettre de la régulation

N° 37

Juin 2001

## ÉDITORIAL

La Lettre de la Régulation est dorénavant diffusée par courrier électronique. Faites la connaître autour de vous et communiquez l'adresse électronique des personnes intéressées à Catherine Bluchetin ([cathe-rine.bluchetin@cepremap.cnrs.fr](mailto:cathe-rine.bluchetin@cepremap.cnrs.fr)). Sachez que La Lettre de la Régulation est également disponible sur la toile à l'adresse de l'association Recherche et Régulation <http://www.upmf-grenoble.fr/irepd/docregul.htm>. Les institutions qui le désirent peuvent aussi recevoir La Lettre sur support papier en la demandant à Catherine Bluchetin CEPREMAP 142, rue du Chevaleret 75013 PARIS (Tél. 01 40 77 84 15).

## POINT THÉORIQUE

## DÉFENSE, SÉCURITÉ ET RÉGULATION

Geneviève SCHMÉDER, CNAM  
[schmeder@cnam.fr](mailto:schmeder@cnam.fr)

Le 17 janvier 2001, dans le cadre du séminaire ARC2, Geneviève Schméder a organisé une Journée d'étude sur « les liens entre économie et défense dans une perspective régulationniste ». Elle prolonge ici le débat et sa réflexion sur l'économie politique de la Défense, en présentant les thèmes de recherche et les enjeux de l'institution militaire dans la dynamique du capitalisme.

La défense et l'institution militaire ont été largement négligées par les travaux régulationnistes, qui mettent pourtant les institutions au premier plan. Or on sait l'influence décisive de la défense dans la formation du capitalisme, sans commune mesure avec l'importance quantitative du secteur militaire. C'est la militarisation qui, dès le quatorzième siècle, a ouvert la voie à l'industrialisation (Werner Sombart reprochait d'ailleurs à Adam Smith d'avoir choisi la fabrication des épingles plutôt que celle des armes pour illustrer la manufacture coopérative). C'est également dans le secteur de la fabrication des armes que fut mise au point, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'interchangeabilité des pièces ayant ouvert la voie à la production de masse. Plus près de nous, la recherche militaire a provoqué l'apparition, pendant la seconde guerre mondiale, de la plupart des technologies ayant soutenu la croissance des trente glorieuses. Les liens entre l'économie et la défense sont également très étroits du côté de la demande, l'armée étant un corps de consommateurs idéal : non seulement elle doit être nourrie et équipée sans rien produire en échange, mais elle se transforme en « producteur négatif » dès qu'elle fournit la prestation pour laquelle elle existe, comme l'ont souligné de nombreux économistes, de Malthus à Baran et Sweezy en passant par Keynes, Veblen ou Bataille. En matière conceptuelle et théorique, la réflexion sur la guerre s'est également révélée très féconde pour l'économie politique (cf. le rôle des guerres napoléoniennes dans l'élaboration de la théorie ricardienne). De nombreux concepts et méthodes (équilibre, théorie des jeux, etc.) sont d'ailleurs communs à l'économie et à la stratégie. C'est le cas par exemple du concept de « sécurité », qui n'a pris le sens exclusivement militaire que nous lui connaissons que depuis le Congrès de Vienne, et qui tend aujourd'hui à s'élargir dans quatre nouvelles directions : horizontalement, en ajoutant à son sens militaire une dimension économique, sociale et environnementale plus large ; verticalement, en ajoutant d'autres niveaux et instances de responsabilité à ceux de l'État Nation ; vers le bas, en réintégrant la

sécurité individuelle dans la notion de sécurité nationale ; vers le haut, en incluant la protection de la biosphère et de l'environnement.

Le faible intérêt des régulationnistes pour ces questions est d'autant plus surprenant que, si l'on s'en tient exclusivement au niveau des dépenses militaires, la période fordiste a été sans conteste une période de guerre : jamais auparavant, sur une aussi longue durée, des sommes aussi colossales n'avaient été affectées à la préparation de la guerre. Alors que la phase d'intense mobilisation économique n'avait pas dépassé quatre ans lors de la première guerre mondiale, sept ans lors de la seconde, elle s'est prolongée plus de quarante ans sans interruption pendant la « guerre froide ». Cet énorme effort économique reflète l'ambivalence des compromis institutionnalisés mis en place au lendemain de la Seconde guerre mondiale, dont certains visaient explicitement à interrompre le cycle infernal des crises et des guerres tandis que les autres accordaient au contraire une large place à la préparation de la guerre. Un second motif d'étonnement est que, comme l'ont amplement montré les historiens de la guerre, les institutions militaires relèvent de la même approche paradigmatique que l'économie et la technologie. Les institutions de sécurité, enfin, représentent un enjeu décisif dans la construction institutionnelle de l'Europe de l'après-guerre froide.

### LE FORDISME ET LA GUERRE

À chaque forme de régulation correspond une forme particulière de guerre, laquelle est durable et ne change qu'à l'occasion d'un conflit majeur, souvent prolongé, qui modifie de fond en comble la conception même de la guerre (formes organisationnelles, technologies, règles de légitimité, etc.). En dehors de ces situations de rupture, les développements stratégiques se développent suivant des lignes issues de la guerre ayant constitué le tournant précédent. C'est ainsi que la guerre froide, par exemple, s'inscrivait dans le prolongement direct de la seconde guerre mondiale (mêmes doctrines d'emploi,

La lettre de la régulation est financée grâce aux cotisations des membres de l'Association Recherche & Régulation.

La lettre de la régulation diffuse toute information concernant les publications, séminaires, colloques ou autres activités de recherche en relation avec l'approche de la théorie de la régulation. Ces informations peuvent être adressées soit à Henri Nadel, rédacteur de la Lettre de la régulation : GERME Université Paris 7-Denis Diderot - [Henri.nadel@circp.jussieu.fr](mailto:Henri.nadel@circp.jussieu.fr), soit à Robert Boyer: CEPREMAP - [robert.boyer@cepremap.cnrs.fr](mailto:robert.boyer@cepremap.cnrs.fr). Pour les renseignements concernant l'édition électronique s'adresser à Yves Saillard - [Yves.Saillard@upmf-grenoble.fr](mailto:Yves.Saillard@upmf-grenoble.fr) - IREPD BP 47X, 38040 Grenoble Cedex 9. ISSN en cours



renvoie au serveur Lettre de la régulation <http://www.upmf-grenoble.fr/irepd/docregul.htm>

technologies et systèmes d'armes, etc.). Les grandes redéfinitions collectives de la sécurité, par ailleurs, coïncident souvent avec des transformations radicales des principes d'organisation économique et sociale. Les conséquences peuvent être désastreuses pour le monde lorsqu'il n'en est pas ainsi. En 1919, par exemple, l'échec de la nouvelle architecture de sécurité élaborée à Versailles résulta moins du désaveu du Congrès américain que de la tentative de restaurer l'économie mondiale d'avant 1914, laquelle fit voler en éclats sous les coups de boutoir de la crise économique l'idéal d'un nouvel ordre international fondé sur la sécurité collective et le droit. Cette leçon fut, au moins en partie, retenue lors la seconde guerre mondiale : ayant pris une énorme avance économique sur le reste du monde, les États-Unis prirent l'initiative d'une « grande transformation » associant le *warfare* au *welfare*.

Alors que les citoyens des pays belligérants, au sortir du conflit, ne voulaient plus entendre parler de la guerre et des priorités militaires, cette combinaison présentait un intérêt pour tous les pays protagonistes bien que pour des raisons radicalement différentes : en Union soviétique, où le système stalinien était, depuis ses débuts, une « économie de guerre *sui generis* », selon l'expression d'Oscar Lange, la confrontation autorisait la poursuite de ce modèle et son exportation aux pays satellites ; aux États-Unis, dont la prospérité retrouvée devait tout à la guerre, la menace communiste permettait à l'exécutif démocrate de s'opposer à l'isolationnisme du Congrès républicain et justifiait la poursuite de l'engagement économique de l'État ; la même menace avait l'avantage, en Europe occidentale, de retarder la fermeture du robinet à dollars malgré les orientations opposées sorties des urnes des deux côtés de l'Atlantique. Le traité de l'Atlantique Nord est venu compléter l'aide Marshall, non l'inverse : sur le plan militaire, la première réaction des Américains au sortir de la guerre avait été de rapatrier leurs troupes en invitant les Européens à mettre sur pied une armée conventionnelle commune. C'est la pression des pays européens, après le blocus de Berlin, qui décida les États-Unis à maintenir leur présence militaire en Europe. Jusqu'à la guerre de Corée, cependant, le budget militaire américain demeura relativement modeste. Les États-Unis adoptèrent en 1950, pour la première fois de leur histoire, la pratique européenne consistant à entretenir en permanence une puissante armée de terre en même temps qu'une flotte et d'une aviation militaires.

La guerre froide joua cependant par la suite un rôle majeur dans le développement, l'entrée en crise puis le délitement des deux grands modes de régulation de l'après-guerre. Les activités militaires eurent dans un premier temps des effets bénéfiques : devenues un moteur permanent des économies, elles renforcèrent le rôle de l'État, financèrent massivement l'innovation, assurèrent des débouchés à l'industrie et eurent sur le plan structurel une influence décisive en termes d'infrastructures, de choix énergétiques, de développement de secteurs et de compétences, de localisation géographique des industries, etc. Ces effets s'inversèrent cependant à partir des années 1970 pour devenir négatifs : devenues un fardeau, les activités militaires précipitèrent à l'Ouest la fin du *Gold Exchange Standard*, déstabilisèrent le *Welfare/warfare State*, biaisèrent la direction du développement technologique et tendirent les relations entre l'Europe et les États-Unis ; la même séquence en deux temps fut observée en Union soviétique et chez ses satellites : après avoir permis, dans un contexte encore proche de celui de la guerre, une reconstruction rapide et des taux de croissance de la production supérieurs à ceux de l'Ouest, les dépenses militaires s'avérèrent désastreuses lorsque survint la détérioration. À partir des années 1980, l'orientation militaire de la technologie et la ponction des dépenses d'armement se conjuguèrent à la stagnation de la productivité et du niveau de vie

pour aboutir à la crise définitive du système.

## LES RELATIONS GUERRE/ÉTAT/FINANCE

Les régulationnistes devraient d'autant plus se pencher aujourd'hui sur les liens compliqués entre la guerre, l'État et l'économie que les changements de la guerre ne reflètent pas seulement les bouleversements économiques mais aussi les modifications de la nature des États. Comment concilier les approches respectives : de Hobbes, pour qui l'État vise à empêcher la guerre et les États se sont historiquement construits pendant des périodes de guerres ? de Clastres, pour qui les guerres incessantes caractérisant le fonctionnement des sociétés primitives (ces « sociétés contre l'État ») visent au contraire à prévenir l'émergence de l'État ? des mercantilistes, qui considèrent la guerre comme l'aboutissement inéluctable de la poursuite de la puissance de l'État ? des libéraux, selon lesquels « *le doux commerce* », en développant l'intérêt réciproque et en substituant l'intérêt aux passions, l'économique au politique, tend à réduire les conflits entre individus et nations ? Il faudrait également expliquer pourquoi le recours à la force pour régler les conflits n'est plus opératoire entre pays libéraux développés : quels sont les arguments qu'opposent ceux que Keynes rangeait dans « *l'armée vaillante des économistes hérétiques* » à ceux qui lient ce phénomène au marché, lien social fondé sur la seule médiation des objets, donc hors du politique ? L'approfondissement de ces questions nécessiterait d'étudier l'histoire longue de l'État dans ses rapports avec la finance et la guerre, en s'interrogeant sur ses origines (rapports avec le capitalisme, l'impôt et la finance, la monopolisation de la violence légitime), ses composantes (industrie militaire, armée), ses variantes (État fédéral, Fédération, Empire), ses bifurcations historiques (par exemple de l'Europe de la Hanse à l'Europe westphalienne), ses formes de souveraineté (pleine, différenciée, déléguée, avec des degrés inférieurs). L'étude de l'articulation des formes de guerre et des formes de régulation sous leurs différents aspects (circulation matérielle, modèles d'organisation, formes d'intervention de l'État, légitimité...) montrerait que se sont succédées plusieurs étapes : celle de « l'État guerrier », après le traité de Westphalie de 1648 mettant fin à la guerre de Trente Ans, au cours de laquelle les conflits opposent des États, l'impôt fait l'objet d'une collecte privée dans le cadre d'un capitalisme rentier (dépendant de privilèges accordés par l'État) et la banqueroute est la seule limite à la guerre ; une longue transition au XIX<sup>e</sup> siècle, marquée par l'émergence de la bourgeoisie, l'élaboration d'un compromis institutionnalisé entre financiers et guerriers, le tabou de la dette publique et la collecte toujours privée de l'impôt ; celle de l'État Providence, correspondant à la « société salariale » où l'État, devenu un élément essentiel de l'intégration capitaliste, cumule les fonctions de « consommation » (dépenses militaires), de consommation (dépenses sociales) et d'accumulation (dépenses productives, équipements et infrastructures) ; la nouvelle période qui s'ouvre, dont il reste à définir les caractéristiques.

## LES CONFLITS DEREGULES DE L'APRES-FORDISME : « NOUVELLES GUERRES », « GUERRES SPECTACLES », « GUERRES HUMANITAIRES »

L'effondrement de l'URSS et la fin de la guerre froide ont ouvert de nouvelles options économiques et stratégiques et laissé la place à de nouvelles formes de guerre, aux composantes et implications très différentes en termes de régulation. Un premier modèle est celui des « nouvelles guerres » (Bosnie, Afrique) situées à la périphérie des grands pôles de l'économie mondiale et menées au nom de « l'identité » (par opposition aux revendications nationalistes ou idéologiques classiques). Associant des acteurs publics et privés et dirigeant leur vio-

lence principalement contre des civils, elles s'accompagnent, selon un schéma presque inverse de celui de la guerre « classique » ayant présidé à la construction de l'État, de la destruction délibérée des fondements économiques et politiques des sociétés qu'elles ravagent (déclin de la production et de l'impôt, disparition du droit et de la sécurité, privatisation des activités militaires, prolifération des seigneurs de la guerre, etc.). Les caractéristiques de ces « nouvelles guerres », qui reflètent la faillite des États nations à maîtriser les mutations de l'économie globale et le repli du corps social sur des communautés fermées, ne sont pas sans rappeler celles de la « nouvelle économie » (libéralisation et privatisation de la violence, affaiblissement et impuissance des États, importance des NTIC et des réseaux financiers...). Ces nouveaux conflits ont été, paradoxalement, attisés par la fin de la guerre froide, la réduction des budgets militaires ayant entraîné un désarmement non maîtrisé alors qu'une véritable politique de désarmement implique dans un premier temps des coûts importants, à la fois directs (de contrôle, de surveillance et de démantèlement des arsenaux) et indirects (de conversion des activités, des personnes et des régions dépendant des activités militaires). En l'absence de mesures d'accompagnement, les acteurs et moyens de la violence sont tout simplement transférés du secteur public à un nouveau secteur informel illicite pratiquant le trafic occulte des armes, le recrutement de mercenaires et le détournement et le pillage d'actifs.

Face à ces nouveaux types de violence, les pays industrialisés hésitent entre les « guerres spectacles » à l'américaine (Golfe, Kosovo, « guerre des étoiles », bouclier antimissiles, etc.) et de nouveaux types d'interventions encore mal définis de type humanitaire. Les premières, dont le principe est de minimiser les risques pour ceux qui les mènent, manifestent la volonté des États-Unis de tirer parti de l'énorme effort technologique de la guerre froide comme instrument de pouvoir dans les nouvelles conditions stratégiques par sa suprématie mondiale. Largement destinées à l'opinion publique, elles rendent nécessaire non seulement le maintien de dépenses militaires élevées mais aussi l'existence d'« ennemis » clairement identifiés et tendent à exaspérer plutôt qu'à apaiser les « nouveaux conflits ». C'est l'objectif inverse que poursuivent les interventions dites « humanitaires », interventions au sol destinées à protéger les civils, qui impliquent des acteurs non exclusivement militaires (ONG, forces de police, etc.) et changeraient profondément le métier de la guerre et les besoins technologiques qui lui sont associés. En termes de régulation, les deux types d'interventions n'ont pas du tout les mêmes implications : une protection des pays riches de la « zone des périls » par des missiles défensifs implique un monde bipolaire caractérisé par de fortes inégalités de revenus et de consommation, des dépenses militaires élevées et une dégradation de l'environnement ; une logique humanitaire impliquerait au contraire d'accroître la coopération entre pays et organisations régionales et globales, la redistribution et les dépenses d'environnement.

## L'ÉCONOMIQUE, LE MILITAIRE ET L'EUROPE

La place fait ici défaut pour aller au-delà de la problématique générale des liens entre la guerre et l'économie dans une optique régulationniste. Il convient néanmoins de souligner qu'en matière de construction institutionnelle, l'Europe s'est entièrement bâtie sur un refus de la guerre. L'expérience tragique et directe que les pays européens ont de la guerre les a en effet conduit à développer depuis plusieurs décennies une approche de la sécurité plus économique que militaire. La nouvelle phase de la construction européenne que la fin de la guerre froide a ouverte et rendue nécessaire doit articuler de manière novatrice ses aspects économiques et militaires. Les conflits

des Balkans, qui ont vu les États-Unis imposer leur stratégie et leur style de guerre à l'Europe, ont révélé ses faiblesses stratégiques, qui tiennent moins à des facteurs technologiques ou financiers qu'à un déficit d'institutions politiques. Des thèmes de recherche nécessaires et urgents sont ainsi les scénarios de la construction européenne, l'intégration d'une zone géostratégique, son découplage d'avec les intérêts américains, l'application au militaire des méthodes ayant fait leurs preuves dans le domaine économique (libre-échange et normes communes), etc.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALBRECHT U., KALDOR M., SCHMÉDER G. (1997) *The End of Military Fordism*, Pinter, London.
- ARON R. (1962) *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, Paris.
- BARAN P. & SWEEZY P. (1966) *Monopoly Capital*, Monthly Review Press, New-York.
- BATAILLE G. (1967) *La part maudite*, éditions de Minuit, Paris.
- CHESNAIS F. (1990) *Compétitivité internationale et dépenses militaires*, Economica Paris.
- CLASTRES P. (1997) *Archéologie de la violence, la guerre dans les sociétés primitives*, L'Aube.
- GANSLER J. (1980) *The Defense Industry*, MIT Press, Cambridge.
- HIRSCHMAN A. (1980) *La Passion et les intérêts*, PUF, Paris.
- HOWARD M. (1988) *La guerre dans l'histoire de l'Occident*, Fayard, Paris.
- KALDOR M. (1990) *The Imaginary War*, Blackwell, Oxford.
- KALDOR M. (1999) *New and Old Wars*, Blackwell, Oxford.
- KALDOR M. et SCHMÉDER G. (1997) *The European Rupture*, Edward Elgar, Cheltenham-Brookfield.
- KEYNES J. (1919) *Les conséquences économiques de la paix*.
- MALTHUS R. (1971) *Principes d'Économie Politique*, Calmann-Lévy.
- ROTHSCHILD E. (1995) "What is Security ?", *Daedalus*, Summer.
- SCHMÉDER G. (1997) *L'après guerre froide*, thèse sur travaux, Strasbourg.
- SCHMIDT C. (1991) *Penser la guerre, penser l'économie*, Ed. Odile Jacob, Paris.
- SERFATI C. (2001) *Le déséquilibre de la terreur, la mondialisation armée*, Textuel, Paris.
- SILBERNER E. (1939) *La guerre dans la pensée économique du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Sirey.
- VEBLEN T. (1970) *Théorie de la classe des loisirs*, Gallimard, Paris.

## PUBLICATIONS

La Lettre de la Régulation informe ici sur les publications (working papers, articles, ouvrages) qui concernent le programme de recherche de la régulation. Merci, quand c'est nécessaire, de préciser en deux ou trois lignes le champ et l'objet des références proposées et de nous en faire parvenir un exemplaire.

**BOYER Robert** (2001), « The Regulation Approach as a Theory of Capitalism : A New Derivation », in Agnès Labrousse, Jean-Daniel Weisz Eds, *Institutional Economics in France and Germany: German Ordoliberalism versus the French Regulation School*, Springer, Berlin, p. 49-92.

**BOYER Robert** (2001), « Lorsque l'économiste rencontre le politique », Préface à l'ouvrage de Stefano Palombarini *La rupture du compromis social italien*, CNRS Editions, p. 5-20.

**BOYER Robert** (2001), « The diversity and future of capitalisms : a régulationnist analysis », in Geoffrey M. Hodgson, Makoto Itoh and Nobuharu Yokokawa Eds *Capitalism in Evolution: Global Contentions – East and West*, Edward Elgar, Cheltenham UK., p. 100-121.

**BOYER Robert, DEHOVE Mario** (2001), « Du « gouvernement économique » au gouvernement tout court », *Critique internationale*, n° 11, Avril, p. 179-195.

**BOYER Robert, FREYSSENET Michel, BEUZIT Pierre et BERRY Michel** (2001), « Quel avenir pour les constructeurs automobiles ? Entre mimétisme et affirmation d'une singularité », *Le Journal de l'École de Paris*, n° 30 Juillet/Août, p. 15-22.

**BROSSARD Olivier** (2001), *D'un krach à l'atr. Instabilité et régulation des économies monétaires*, Grasset, Le Monde de l'Education, Paris.

**CATIN M., GUILHON B., LE BAS C.** eds (2001) « Activités technologiques, connaissances et organisation », L'Harmattan, Paris.

**CHANTEAU Jean-Pierre** (2000), « Retour sur les théories de la dépendance à partir d'une relecture de la polémique Krugman/Thurrow : le commerce international est-il un jeu à somme nulle ? », *Economie et société*, série F, n° 9, septembre, p. 161-182.

**CHANTEAU Jean-Pierre** (2000), « Les représentations sociales dans la conduite des acteurs économiques », *Revue d'intelligence économique*, n° 6-7, avril-octobre, p. 161-172.

**CHANTEAU Jean-Pierre** (2001), « Délocalisations et emploi : faux débats et vrais enjeux », *Innovations – Cahiers d'économie de l'innovation*, n° 13, p. 87-110.

**DIEBOLT Claude** (2001), « Education, système et régulation », Journées d'Etudes « La régulation du système éducatif », FNSP, Paris, 26-27 mars.

**DOSTALER Gilles** (2001), « Keynes et la politique », Cahiers de recherche du LEREPS, n° 2001 – 1, Université de Toulouse.

**JACOT Henri, BROCHIER Damien, CAMPINOS-DUBERNET Myriam** (2001), *La formation professionnelle en mutation. Développer et reconnaître les compétences*, Editions Liaisons, Mai.

**LORANGER Jean-Guy, BOISMENU Gérard** (2001), « Identification d'une forme structurelle d'un régime d'accumulation et analyse de coïntégration : le cas de l'économie canadienne », Université de Montréal, mars.

**PETIT Pascal** (2001), « Penser le changement institutionnel du post-fordisme », in W. Schönig ed., *Perspektiven institutionalischer*, Lit Verlag, Munster.

## THESES

**Yann CADIOU**, *Analyse comparative des systèmes d'innovation de la France et du Japon dans la dynamique de mondialisation*, Thèse de doctorat, Université de Paris 7, 5 juillet (Direction : **Pascal Petit**)

**Ekkehart ERNST**, *Organisation industrielle et Croissance à long terme*, E.H.E.S.S., Paris, 8 mars 2001 (Direction : **Robert Boyer**)

**Donatella GATTI**, *Formes d'organisation, changement technique et emploi*, E.H.E.S.S., 20 décembre 2000 (Direction : **Robert Boyer**)

**Nathalie GREENAN**, *Changements organisationnels et performances économiques : théories, mesures et tests*, E.H.E.S.S.,

16 janvier 2001 (Direction : **Robert Boyer**).

**Xavier RAGOT**, *Analyse institutionnelle des structures de marché*, E.H.E.S.S., 22 décembre 2000 (Direction : **Robert Boyer**).

**Yamina TADJEDDINE**, « Modèles fondamentaliste, stratégique, conventionnaliste : une typologie de la décision spéculative », 30 novembre, École Polytechnique (Direction : **André Orléan**)

**Zeynep YILDIRIM**, « Légitimité et crise de l'aspre, la première monnaie ottomane, XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles », 10 février, à Paris X-Nanterre. (Direction : **André Orléan**)

## ASSOCIATION RECHERCHE & RÉGULATION

### FORUM DE LA REGULATION 2001

11 - 12 OCTOBRE, PARIS



mise à jour sur le site

**Jeudi 11 octobre, matinée : Séance plénière**

**Un nouveau régime d'accumulation en cours d'émergence ?**

- Jean-François Vidal : « *La nouvelle croissance sans mythe* »
- Antonella Corsani, Patrick Dieuaide, M. Lazzardo, Jean-Marie Monnier, Yann Moulrier-Boutang, Bernard Paulré, Carlo Vercellone : « *Vers un "capitalisme cognitif" : une contribution à l'étude du post-fordisme* ».

**Rapporteur : Jean Gadrey**

- François Chesnais : « *Le régime d'accumulation financiarisé et ses variantes : points de convergence et points de divergence entre auteurs* ».
- Ramine Motamed-Nejad : « *Finance, salariat et rapports marchands : les transformations du capitalisme contemporain au prisme du Capital de Marx* ».

**Rapporteur : Bernard Billaudot**

*Jeudi 11 octobre après-midi et vendredi 12 octobre matinée : ateliers parallèles*

**Jeudi 11 octobre, 14h-16h**

**Atelier 1 : Nouvelles technologies de l'information et de la communication.**

**Rapporteur : Geneviève Schméder**

- Joëlle Forrest : « *Les NTIC au cœur d'un nouveau mode de développement* ».
- Jacques Perrin : « *Création de valeur dans l'économie de l'information* ».
- Pascal Petit : « *NTIC et formes de la concurrence* ».

**Atelier 2 : Politique économique**

**Rapporteur : Jacques Mazier**

- Liêm Hoang-Ngoc : « *Les politiques économiques sont-elles condamnées à une sélection endogène des institutions ?* ».
- Edwin Le Heron : « *Régime de change et autonomie de la politique monétaire des banques centrales : le cas du Canada et de la France de 1990 à nos jours* ».
- Michel Husson : « *La divine surprise de l'emploi* ».

**Atelier 3 : Théorie des institutions, I****Rapporteur : Philippe Steiner**

- Xavier Ragot : « La monnaie comme institution »
- Pascal Ughetto : « De la régulation macroéconomique aux régulations sociales : une affaire d'identités ».
- Philippe D'Iribarne : « Conceptions de la liberté, cultures politiques et régulation des économies ».

**Atelier 4 : Transitions à l'Est****Rapporteur : Yves Slotowsky**

- Eric Magnin : « Institutions matter : les enseignements d'une décennie de transformations en Europe de l'Est »
- Julien Vercueil : « Transition et ouverture: une approche évolutionniste et institutionnelle de l'expérience russe 1992-2001 »
- Pepita Ould-Ahmed : « Légitimité de la monnaie et légitimité des institutions monétaires à l'épreuve de la fragmentation de l'espace monétaire en Russie dans les années 90 ».

**Jeudi 11 octobre, 16h-18h****Atelier 5 : Théorie de la firme****Rapporteur : Thomas Coutrot**

- Pierre Bitard : « Technologies d'information et de communication et modes de régulation locaux : conditions d'émergence et viabilité de l'ingénierie concurrente. Le cas de la conception automobile ».
- Nicole Azoulay, Olivier Weinstein : « Nature et formes historiques de la firme capitaliste : vers une nouvelle forme structurelle ».
- Jean-Pierre Durand : « L'émergence d'une combinatoire productive après-fordiste dans l'entreprise ».
- Jérôme Blanc : « Le marché et son ombre : la fidélisation du client comme trait caractéristique du capitalisme contemporain ».

**Atelier 6 : Économie politique internationale****Rapporteur : Marie-Claude Smouts**

- Pierre Berthaud : « L'intégration internationale : l'apport de l'EPI revisité »
- Mario Dehove : « Les institutions européennes ».
- Claude Serfati : « Le militaire, une catégorie nécessaire à l'analyse du mode de développement du capitalisme contemporain ».

**Atelier 7 : Territoires****Rapporteur : Jean-Pierre Gilly**

- Michel Rombaldi : « Nouvelles formes de gouvernance publique et performance territoriale : une mise en perspective régulationniste ».
- Jacques Perrat : « Nouvelles échelles de régulation et transformations du rapport salarial : gouvernance locale et relation d'emploi ».
- Martino Nieddu : « L'éclectisme des approches régulationnistes : un avantage pour penser la multifonctionnalité agricole ? ».

**Vendredi 12 octobre, 9h-11h****Atelier 8 : Relations d'emploi et rapport salarial****Rapporteur : Henri Nadel**

- Christophe Ramaux : « Régime d'emploi, politique publique

et partage des risques : la nouvelle donne productive exige-t-elle l'instabilité de l'emploi ? ».

- Damien Sauze : « Émergence et stabilité du CDI comme norme d'emploi ».
- Sébastien Lechevalier : « L'impact de la finance sur les relations d'emploi de long terme au Japon dans les années 1990, une analyse empirique sectorielle ».
- Laurence Baraldi, William Cavestro, Christine Durieux : « Ouverture à la concurrence du marché postal et des télécommunications : quelles transformations de la relation salariale ? ».

**Atelier 9 : Questions de développement****Rapporteur : Michel Vernières**

- Denis Péguin, Larbi Talha : « Une économie institutionnelle du développement est-elle possible ? »
- Elson Luciano Silva Pires : « L'internationalisation et les transformations du rapport salarial et des systèmes d'emploi dans la constitution de zones d'intégration régionales : une comparaison des trajectoires nationales en France, Italie, Brésil et Argentine ».
- Cristina Caceres : « Application et élargissement de l'analyse mésoéconomique de la théorie de la régulation. Pérou : dispositifs institutionnels du secteur Textile et régime économique de fonctionnement ».

**Atelier 10 : Services publics****Rapporteur : Patrick Le Galès**

- Yannick Perez : « Les secteurs électriques californiens, anglo-gallois et espagnol, trois crises de la régulation aux origines institutionnelles communes, mais aux formes et aux capacités d'amendement différentes »
- Thomas Lamarche : « Les services publics sont-ils des services ? Quelques éléments autour de l'échangeabilité internationale »
- Pierre Bauby : « Régulation d'experts ou régulation d'acteurs ? »
- Esther Samuelides : « La politique de régulation concurrentielle des opérateurs de télécommunication en Europe ».

**Vendredi 12 octobre, 11h-13h****Atelier 11 : Théorie des institutions, II****Rapporteur : Olivier Favereau**

- Stefano Palombarini, Bruno Théret : « Le politique et l'économique dans l'émergence des nouvelles régulations »
- Frédéric Lordon : « La part symbolique de la régulation »
- Jean-Pierre Chanteau : « La dimension socio-cognitive des institutions dans la régulation : le rôle des représentations sociales ».

**Atelier 12 : Modélisation****Rapporteur : Michel Juillard**

- Nicolas Canry : « Régime de croissance, petites crises, grandes crises : un modèle ».
- Arnaud Valence : « La règle salariale entre norme et rationalité ».
- Jean-Guy Loranger et Gérard Boismenu : « Régulation et croissance : un modèle monétaire-financier pour une économie ouverte ».

**Atelier 13 : Connaissance, éducation  
et croissance**

**Rapporteur : Rémi Barré**

- Laurence Picheau : « L'évolution du système éducatif : quels indicateurs de performance ? »
- Martine Gadille, Alain D'Iribarne : « L'évaluation des chercheurs au CNRS : une impasse socialement construite ? »
- Marielle Monteils : « Le savoir, moteur de la croissance économique : évaluations empiriques des principaux modèles de croissance endogène ».

**Atelier 14 : Travail et subjectivité**

**Rapporteur : Yves Duroux**

- Christophe Dejourn : « Le sujet au travail : plaisir et souffrance au travail »
- Michel Lallement : « Travail et hors-travail : quelles évolutions sociétales ? »
- Christian du Tertre : « Travail et services immatériels ».
- Bernard Eme : « Un point de vue d'économie solidaire »

**Vendredi 12 octobre, après-midi**

Table Ronde — Président : *Robert Boyer*

**La théorie de la régulation : dialogue avec les autres sciences sociales**

Intervenants : *Jacques Commaille — Patrick Fridenson — Bernard Guibert — Armand Hatchuel*

**Informations pratiques**

- **Le Forum se déroulera à l'École normale supérieure 48, bd Jourdan 75014 (M° Porte d'Orléans – RER Cité Universitaire).**
- **Lieu des séances plénières : grande salle de l'ENS.**
- **Lieux des ateliers : salles A4, A8, A10 et B6.**

**VIENT DE PARAÎTRE**

**L'entreprise nomade. Localisation et mobilité des activités productives,**

*Jean-Pierre CHANTEAU*

*L'Harmattan, Paris, 2001, 236 p.*

*L'ouvrage discute les modalités d'intégration de la mobilité des activités productives – donc de l'espace – dans la théorie économique, et particulièrement la théorie de la régulation. Il attache une attention particulière au rôle des représentations sociales des acteurs économiques dans la construction de leur conduite sous contraintes institutionnelles (territoire), puis propose un éclairage empirique sur les facteurs de localisation/mobilité, dont les délocalisations industrielles.*

**Innovations institutionnelles et territoires**

sous la direction de

**Michèle TALLARD, Bruno THERET, Didier URI**

*L'Harmattan, Collection Logiques Politiques*

**230 F — 450 Pages - ISBN : 2-7384-9514-1**

Ont contribué à cet ouvrage publié à l'initiative de l'IRIS (Institut de Recherche Interdisciplinaire en Socio-Économie) : Catherine BIDOU-ZACHARIASEN, Maurice CASSIER, Pierre CHAMBAT, Dominique DAMAMME, Martine GADILLE, Alain d'IRIBARNE, Pierre JACQUET, Annette JOBERT, Bruno JOBERT, Gilles MARGIRIER, Pierre MULLER, Dominique PLIHON, Jean-Marc SIROËN, Michèle TALLARD, Bruno THERET, Didier URI, Éric VERDIER  
Le « retour de l'institution » a permis de mieux comprendre les

effets de différents contextes institutionnels sur les processus d'innovation technologique ou organisationnelle, l'influence en retour sur la dynamique des institutions elles-mêmes a été peu étudiée, l'ouvrage s'y attache.

**Congrès Marx International III**

UNIVERSITÉ DE PARIS X — NANTERRE

26-29 septembre 2001

**Le capital et l'humanité**



**120 ateliers,  
500 chercheurs  
Participation d'une centaine  
de revues et de centres de  
recherche**

La seconde session plénière du congrès (27 septembre) s'intitule *Nouvelle économie, nouveau capitalisme ?* et regroupe quatre exposés : Robert Boyer, François Chesnais, Gérard Duménil et Dominique Lévy, Nancy Hartsock. La section économique est consacrée aux grands thèmes du capitalisme contemporain : nouvelles tendances, économie de l'information, néolibéralisme, mondialisation, hégémonie américaine, impérialisme, instabilité financière, chômage, développement, inégalités, ... Elle se compose de 18 ateliers, dont deux consacrés à la Régulation, en particulier la discussion des relations *Marxisme-Régulation* (organisée par Frédéric Lordon, avec Robert Boyer, Ramine Motamed-Nejad et Bernard Guibert).

On peut suivre la préparation du Congrès III sur le site internet : <http://www.u-paris10.fr/ActuelMarx/index.htm>

Pour la section économie, contacter

Gérard Duménil ([gerard.dumenil@u-paris10.fr](mailto:gerard.dumenil@u-paris10.fr))

ou Dominique Lévy ([dominique.levy@cepreamap.cnrs.fr](mailto:dominique.levy@cepreamap.cnrs.fr)).

**IMPORTANT !  
Pour recevoir  
la Lettre de la régulation**

Pour être prévenu

de la parution de la prochaine *Lettre de la Régulation*,  
pensez à transmettre votre adresse électronique  
à Catherine Bluchetin CEPREMAP  
([catherine.bluchetin@cepreamap.cnrs.fr](mailto:catherine.bluchetin@cepreamap.cnrs.fr)).

N'oubliez pas de mettre à jour vos cotisations  
auprès du trésorier